

2. SERVICES ET PROGRAMMES D'EXPANSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

a) Service des délégués commerciaux

(i) A l'étranger

Le Service des délégués commerciaux d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada constitue l'instrument fondamental d'aide aux exportateurs, grâce à un vaste réseau de bureaux commerciaux à l'étranger (plus de 110) et aux liaisons entretenues avec les secteurs géographiques et sectoriels de l'administration centrale. Non seulement les délégués commerciaux se tiennent au courant de l'évolution économique, politique et sociale du pays-hôte, dont ils étudient l'incidence sur les relations commerciales avec le Canada, mais ils appuient en outre les efforts des sociétés canadiennes pour développer leurs affaires à l'étranger :

- . ils déterminent des entreprises pouvant jouer le rôle d'agents et mettent les exportateurs canadiens en relation directe avec celles-ci; aident les exportateurs à obtenir des renseignements quant au crédit et aux activités professionnelles des gens d'affaires qui pourraient devenir leurs associés à l'étranger; interviennent lorsque les droits de douane, les impôts ou le change posent des problèmes; conseillent quant au recouvrement des comptes en souffrance et entretiennent la liaison avec les importateurs et les consommateurs;
- . ils fournissent des renseignements sur les caractéristiques commerciales et financières du marché ainsi que sur les pratiques locales en ce domaine;
- . ils offrent conseils et aide aux sociétés canadiennes intéressées par les possibilités d'entreprise en coparticipation et de licence dans un pays étranger.

Bien que les délégués commerciaux puissent apporter une aide précieuse aux exportateurs canadiens, les services qu'ils peuvent offrir ne sont pas sans limite. Par exemple, ils ne peuvent vendre un produit, ni agir en qualité de représentants, mais ils recommanderont d'autres personnes à même de remplir ces fonctions.

(ii) A l'administration centrale

L'organisation de la promotion du commerce est tant géographique que sectorielle. Les délégués commerciaux de l'administration centrale agissent à titre de responsables de secteurs pour fournir des informations détaillées sur les marchés extérieurs pouvant présenter de l'intérêt et offrir aux